



Enquête Luxmobil 2017

Premiers résultats

François Bausch

Ministre du Développement durable et des
Infrastructures

7 décembre 2017



- De février à mai 2017, le MDDI a lancé une enquête auprès des résidents et des travailleurs frontaliers avec le but d'obtenir une image représentative de la mobilité au Grand-Duché.
- La dernière enquête avait été effectuée en 1995 (résidents) et en 1997 (travailleurs frontaliers).
- Entre 1995 et 2017, le nombre de résidents a augmenté de 185.000, le nombre d'emplois de 205.000 et le nombre de travailleurs frontaliers de 125.000.

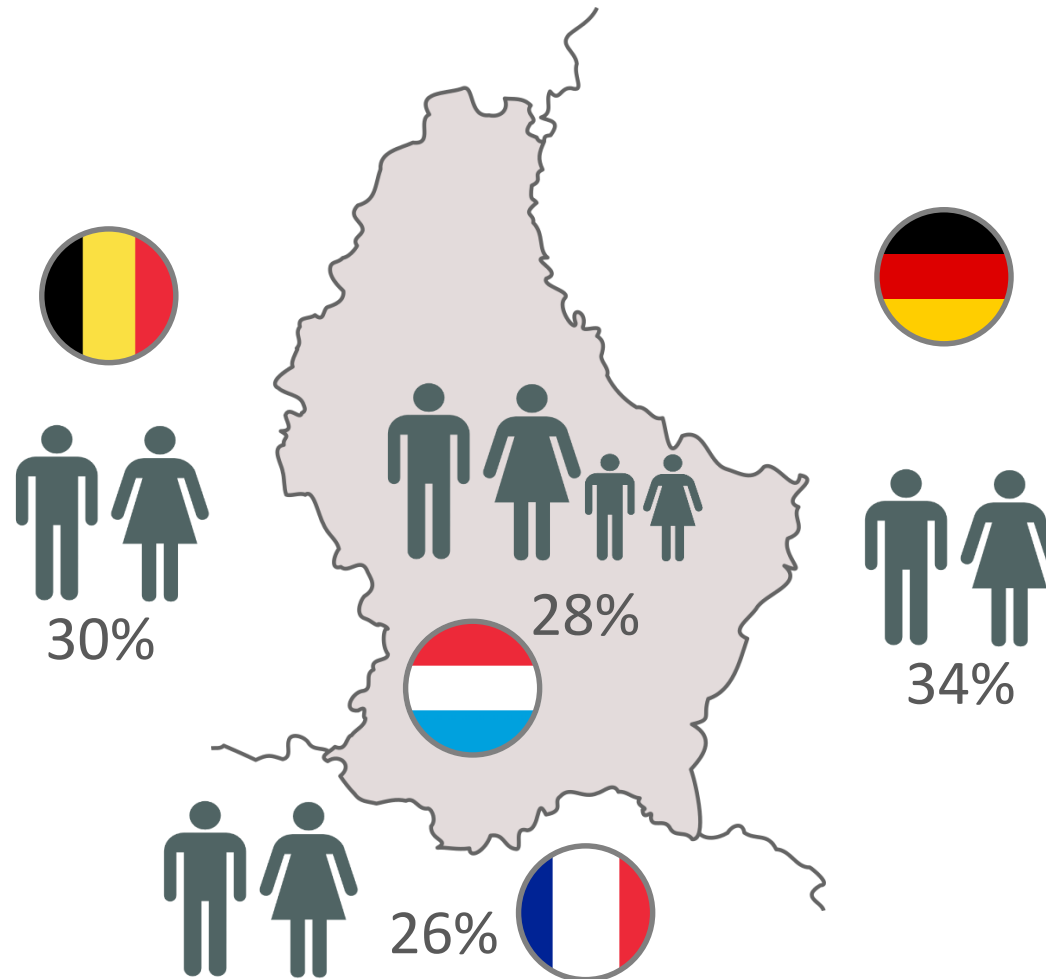
Vos réponses font avancer la mobilité

Enquête mobilité **luxmobil.lu**





- Parmi les 40.000 foyers résidents et les 45.000 travailleurs frontaliers contactés, les taux de réponse (montrés ci-dessous) étaient suffisamment élevés pour que les résultats soient représentatifs.
- Toute enquête de ce type part de l'hypothèse que les réponses données sont complètes et correctes.

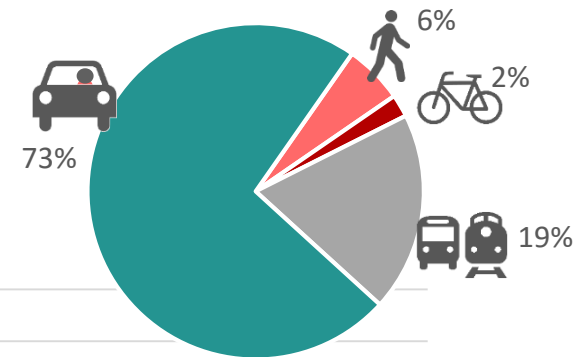
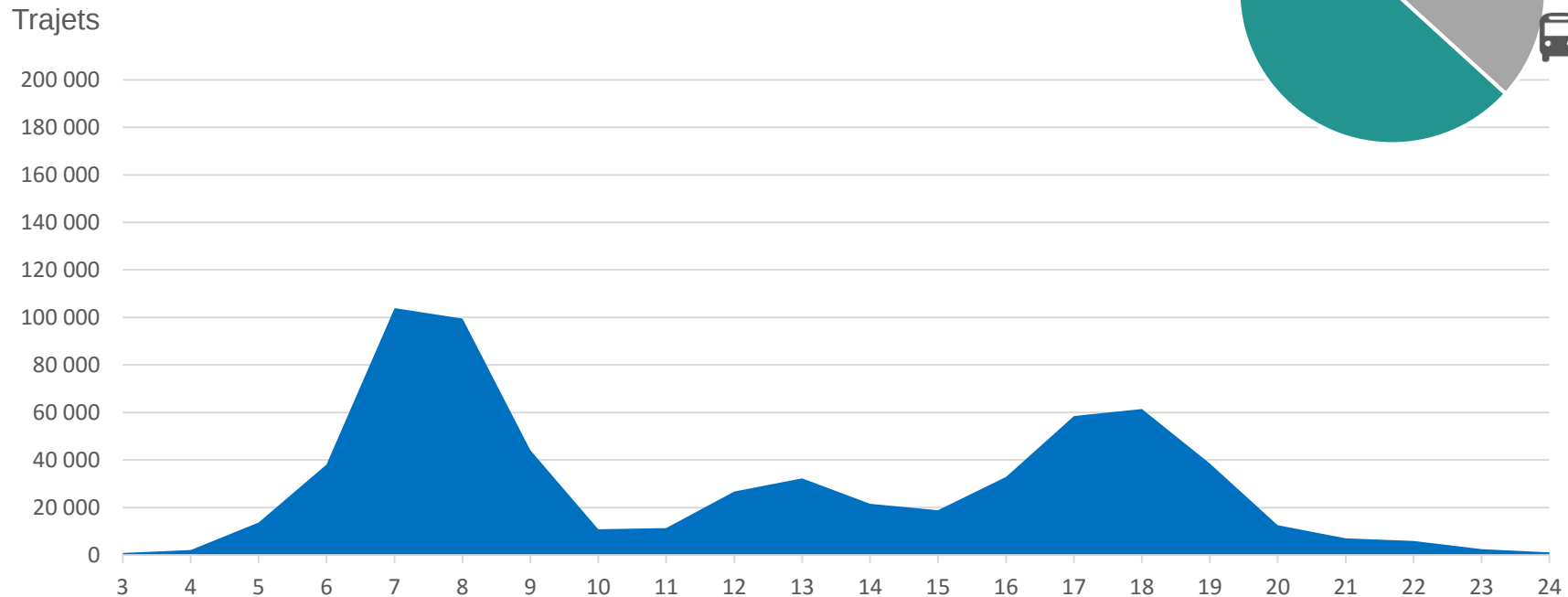


Nous
remercions les
participants
pour leurs
réponses.



Domicile - Travail

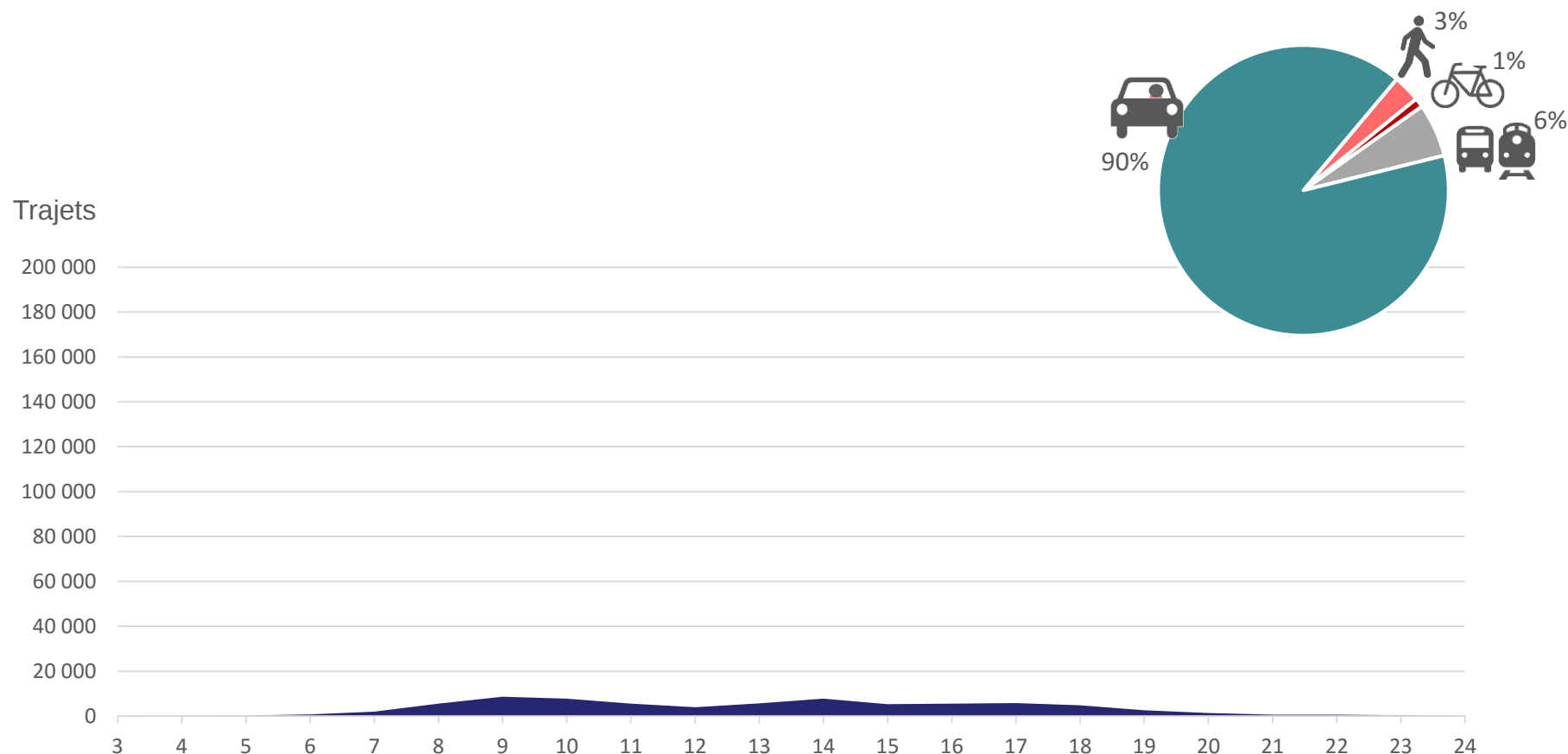
- Le travail est la cause primaire des déplacements aux heures de pointe.
- L'on observe un pic prononcé le matin et une pointe plus aplatie l'après-midi.
- La voiture particulière est le mode de transport prépondérant, suivie des transports en commun.





Déplacements professionnels

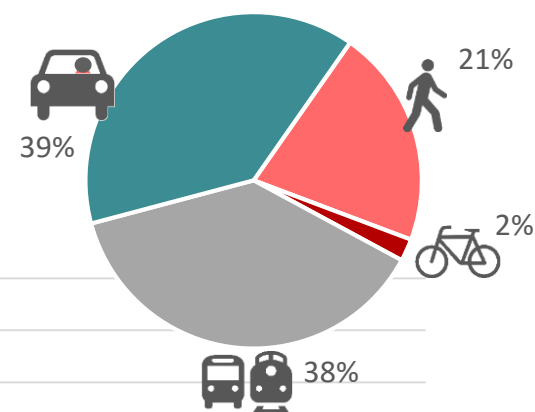
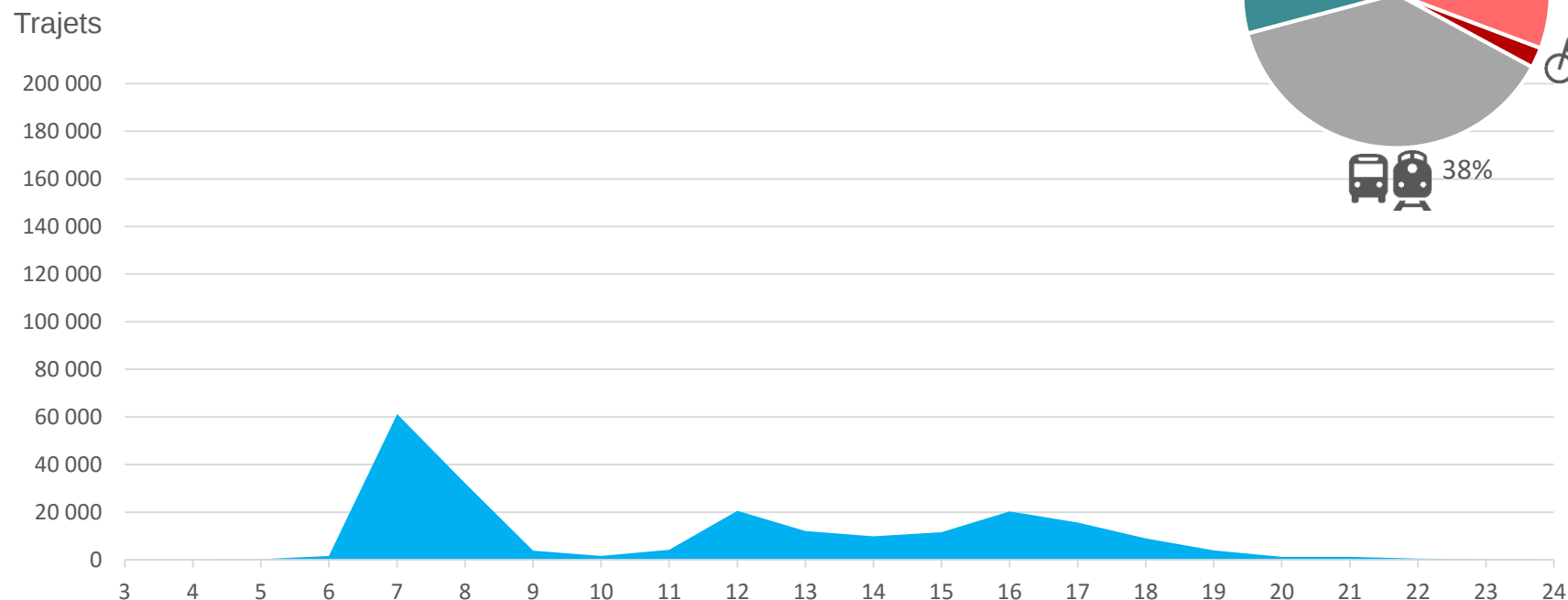
- Les déplacements professionnels sont répartis de façon assez uniforme sur les heures de travail.
- Ils ne représentent qu'une partie mineure des déplacements.
- La voiture particulière est le mode de transport dominant.





Education

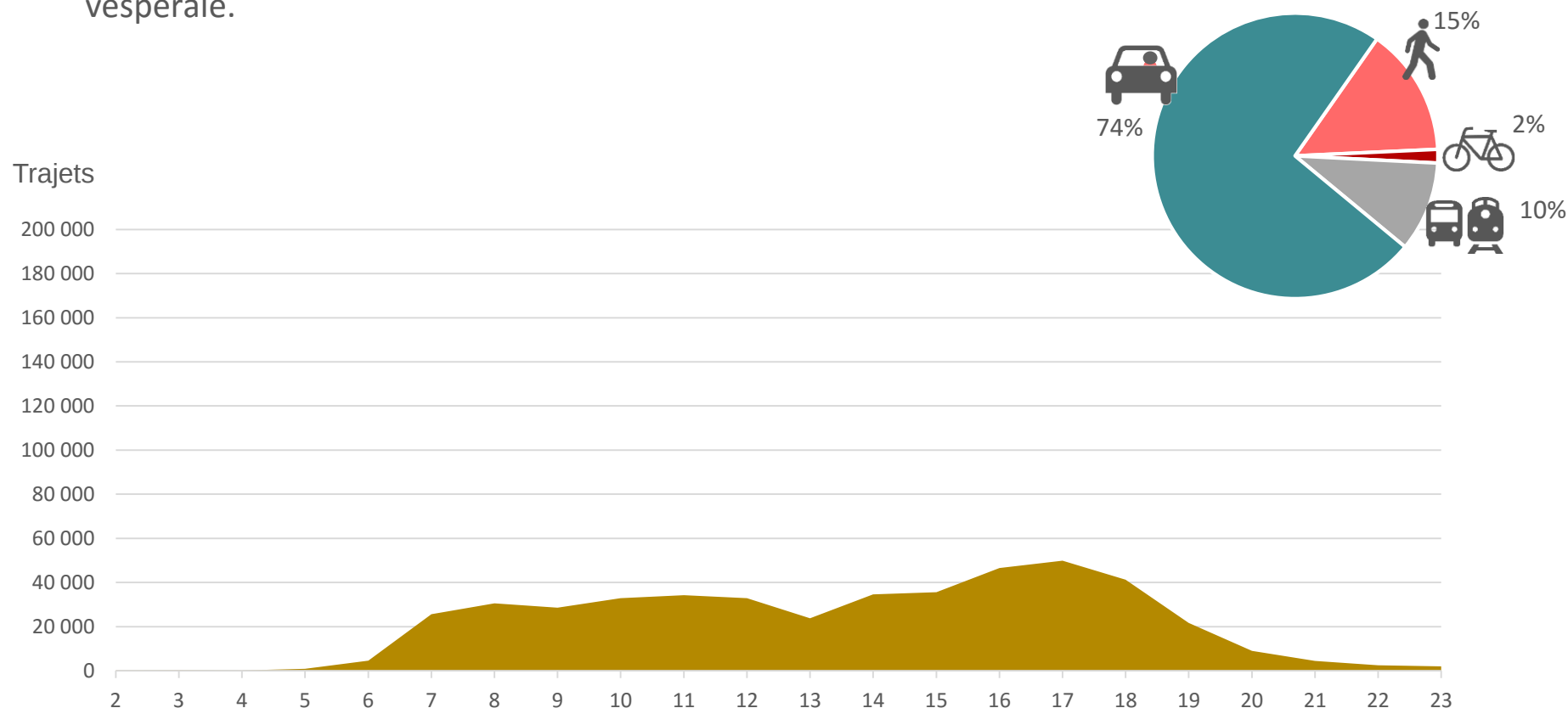
- La pointe du matin, très prononcée, coïncide avec la pointe matinale des trajets domicile-travail.
- Les retours de l'après-midi sont plus étalés.
- Au vu de la proximité entre le domicile et l'école fondamentale et de l'offre importante en transports scolaires, la part d'élèves et de lycéens transportés en voiture est élevée.





Déplacements privés – hors loisirs

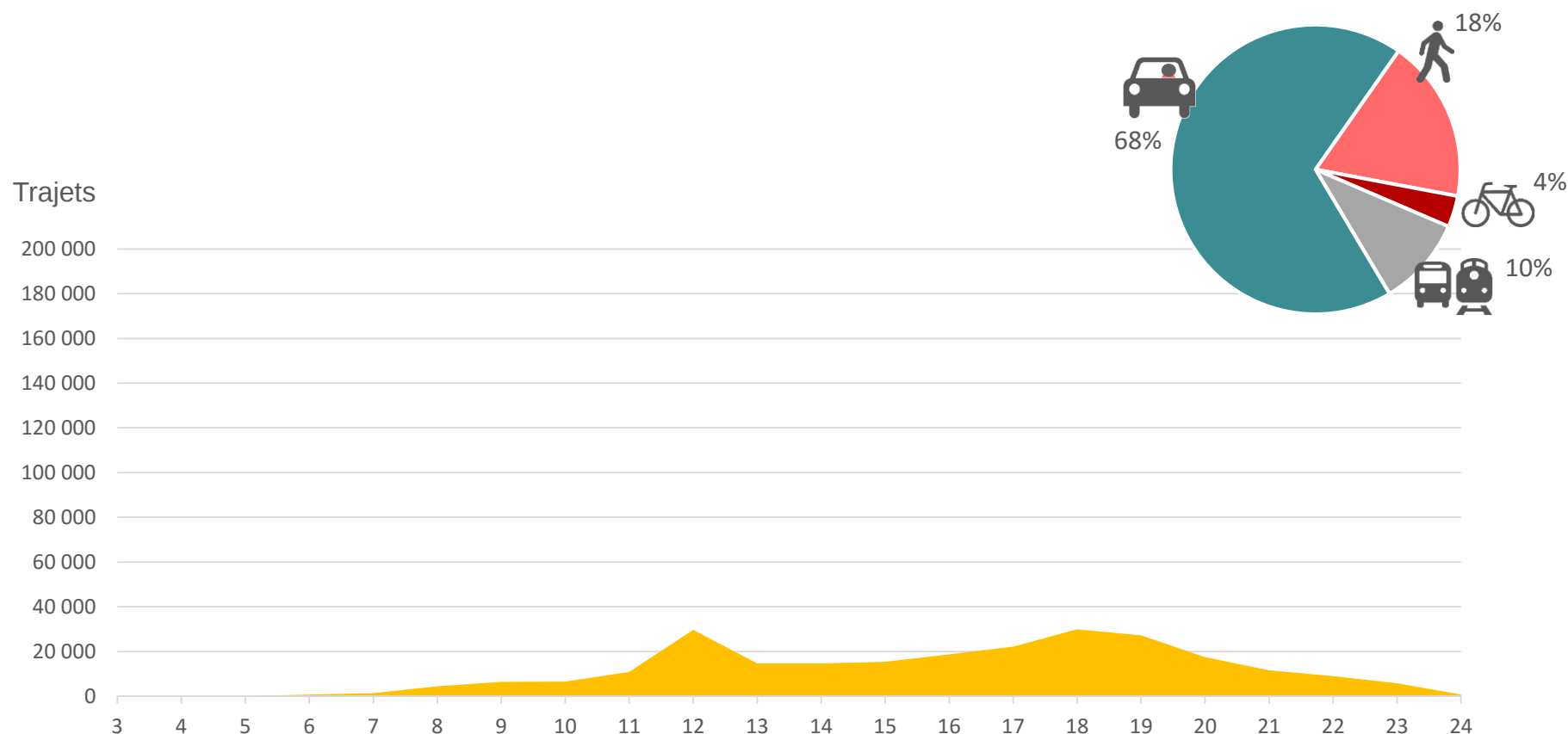
- Il s'agit de trajets privés destinés aux achats, au transport de tiers, à des visites etc.
- Ces trajets sont assez uniformément répartis sur la journée.
- Ils représentent une part considérable de la mobilité totale et accentuent l'heure de pointe vespérale.





Loisirs

- En semaine, les trajets « loisirs » se font logiquement en-dehors des heures de travail ou de classe.
- La marche à pied et le vélo ont des parts modales plus importantes pour ce type de trajet.

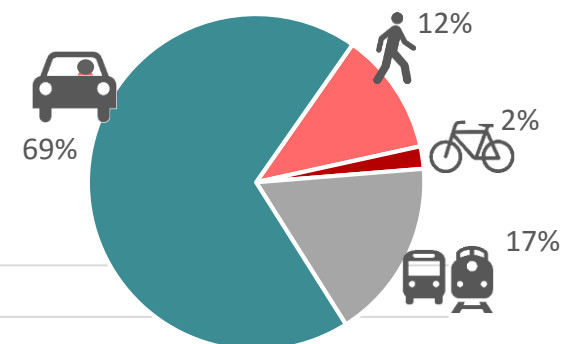
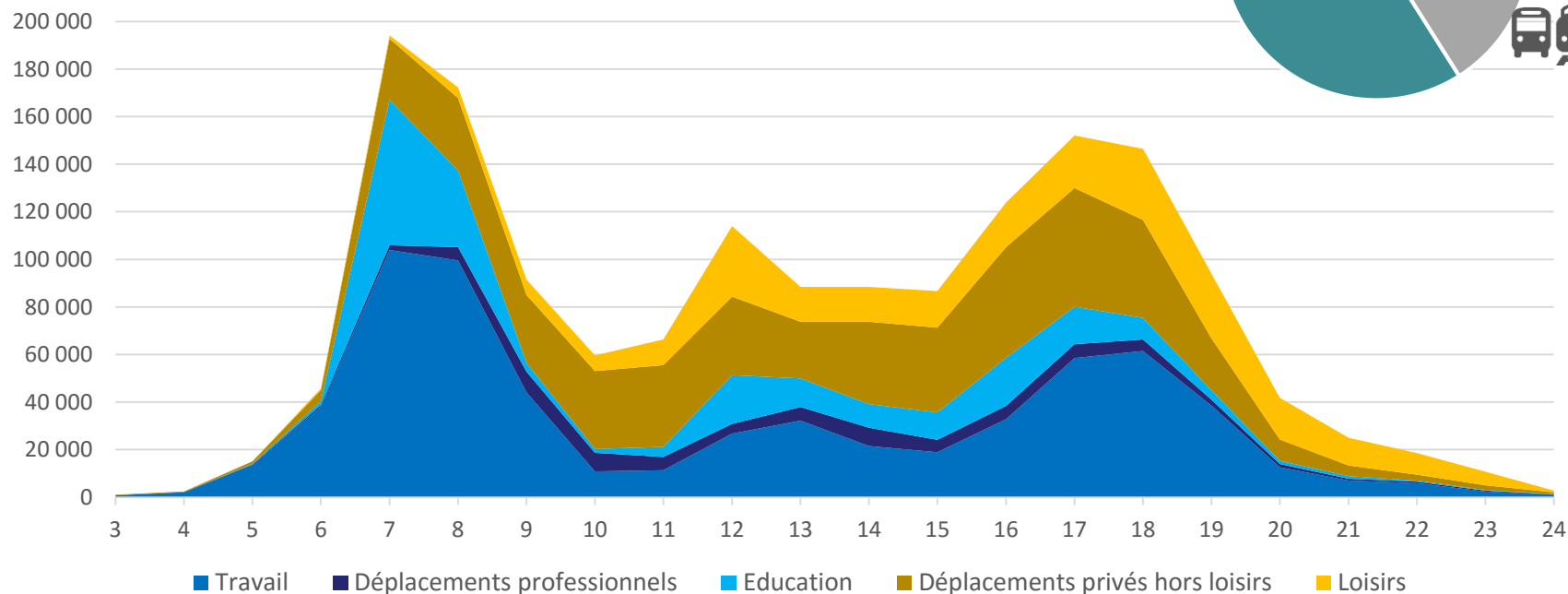




Total

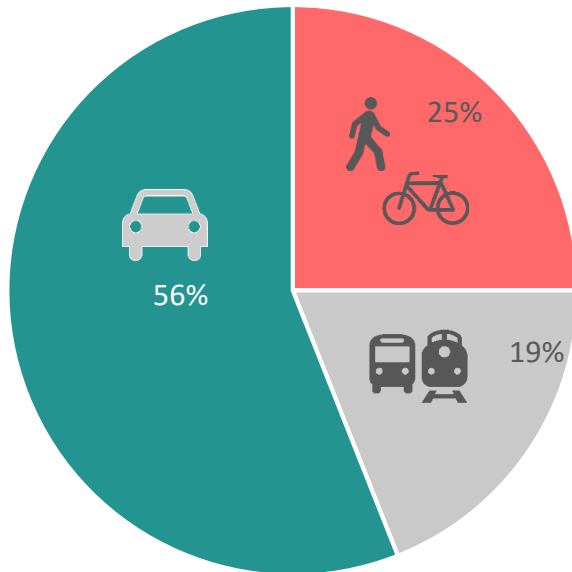
- Le cumul de tous les trajets montre trois pointes journalières:
- La pointe matinale est exacerbée par la coïncidence des flux « domicile-travail » et « éducation ».
- Les pointes de l'heure de midi et du soir, moins accentuées, se composent pour moitié du retour du travail ou de l'école et pour moitié de trajets privés.

Trajets



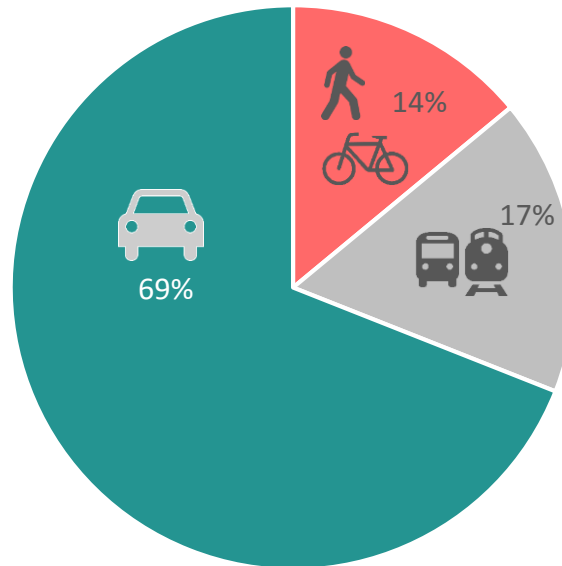


Objectif MODU (2012) pour 2020



Les objectifs de partage modal fixés en 2012 par la stratégie MODU pour l'horizon 2020 sont de 25% pour les mobilités actives, de 19% pour les transports en commun (équivalent à 25% des déplacements motorisés) et de 56% pour la voiture particulière (équivalent à 75% des déplacements motorisés).

Partage modal Luxmobil 2017



Ce modal split reprend chacune des différentes étapes qui composent un trajet multimodal, hormis la marche à pied. Celle-ci n'est comptée que si la totalité du déplacement est faite à pied. Les transports en commun représentent 20% des trajets motorisés.

Objectif MODU (2018) pour 2025



La mise à jour de la stratégie pour une mobilité durable en 2018 fixera, pour l'horizon 2025, des objectifs de partage modal spécifiques (par motif, contexte urbain etc. du trajet) et présentera une boîte à outils pour atteindre ces objectifs.



Le partage modal des pages précédentes est calculé en ignorant toutes les étapes réalisées à pied de trajets combinés. Seulement les trajets réalisés exclusivement à pied sont pris en compte. Si l'accès piéton à un autre mode de transport est pris en compte, les parts modales passent à 26% pour les mobilités actives, à 15% pour les transports en commun et à 59% pour la voiture particulière.



Le dossier de presse peut être téléchargé sous:

www.mddi.lu